



ARRETE MUNICIPAL N°2022/100 portant sur arrêté de voirie – réduction de chaussée – Place du marché

Le maire de Chamberet

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 2 septembre 2022 par mail de Miane et Vinatier,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 19 au 30 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux électriques de la FDEE réalisés par l'entreprise Miane et Vinatier, un rétrécissement sur chaussée sera effectué sur la Place du 19 au 30 septembre 2022.

ARTICLE 2 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

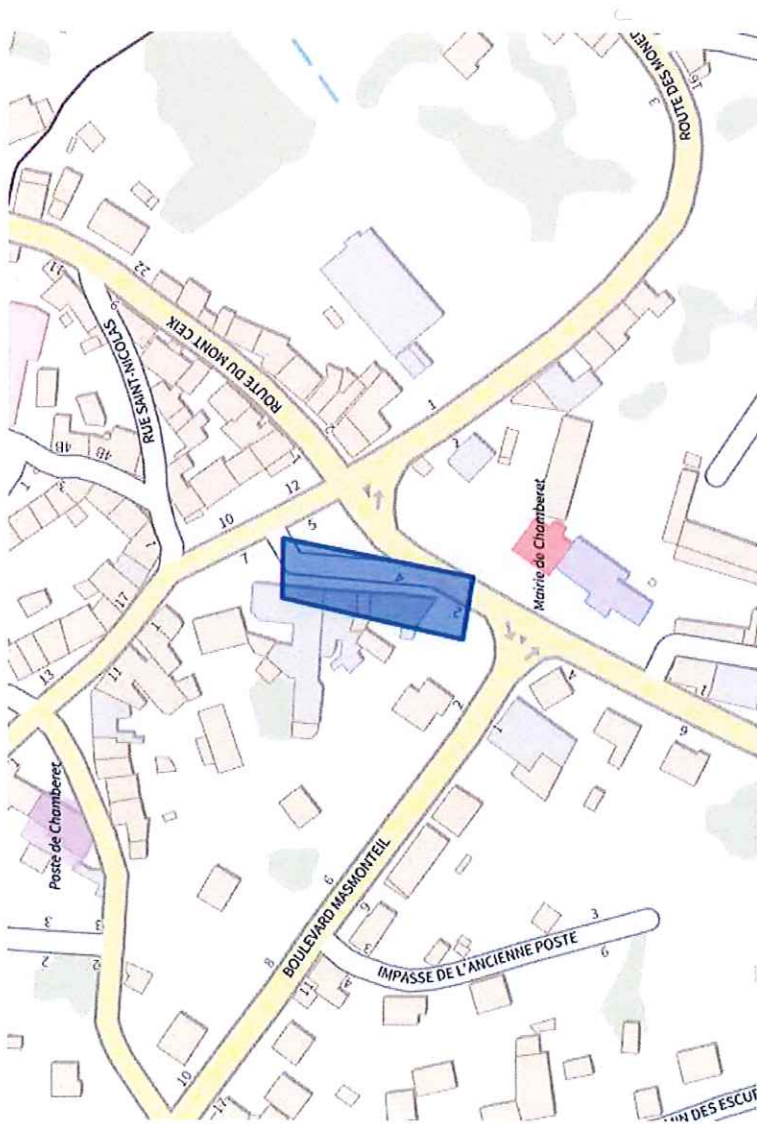
Ampliation du présent arrêté adressée :

- Entreprise Miane et Vinatier
 - Gendarmerie
 -
-) mail le 6/29*

Fait à Chamberet, le 2 septembre 2022

Le Maire,
Bernard RUAL





BRAUGE Nathalie
Assistante Travaux
Miane et Vinatier



Adresse:
Zone industrielle de Beauregard
19100 Brive la Gaillarde
Tel : 05 55 86 01 61
Mail: nathalie.brauge@mianeetvinatier.fr